



Commune de Tharoux

Département du Gard (30)

Pièce n°6 – Annexes sanitaires



PROCEDURES

Arrêt du projet de PLU : DCM du 29/04/2022

« Vu pour être annexé à la délibération n°
Cachet de la Mairie et signature du Maire



I.1	Le réseau d'adduction d'eau potable	3
a.	La gestion du service	3
b.	La ressource en eau et production.....	3
c.	Le réseau et les indicateurs de performance	4
d.	Le volume consommé et ratio par habitant.....	6
e.	La qualité des eaux distribuées	7
f.	L'adéquation entre ressource et besoins.....	7
II.1	Le réseau d'assainissement.....	8
a.	L'assainissement collectif	8
b.	L'assainissement non collectif.....	9
III.1	Les ordures ménagères	11
a.	La collecte des ordures ménagères sur la commune de Tharaux	11
b.	La collecte sélective.....	11
c.	Les déchetteries	11

I.1 Le réseau d'adduction d'eau potable

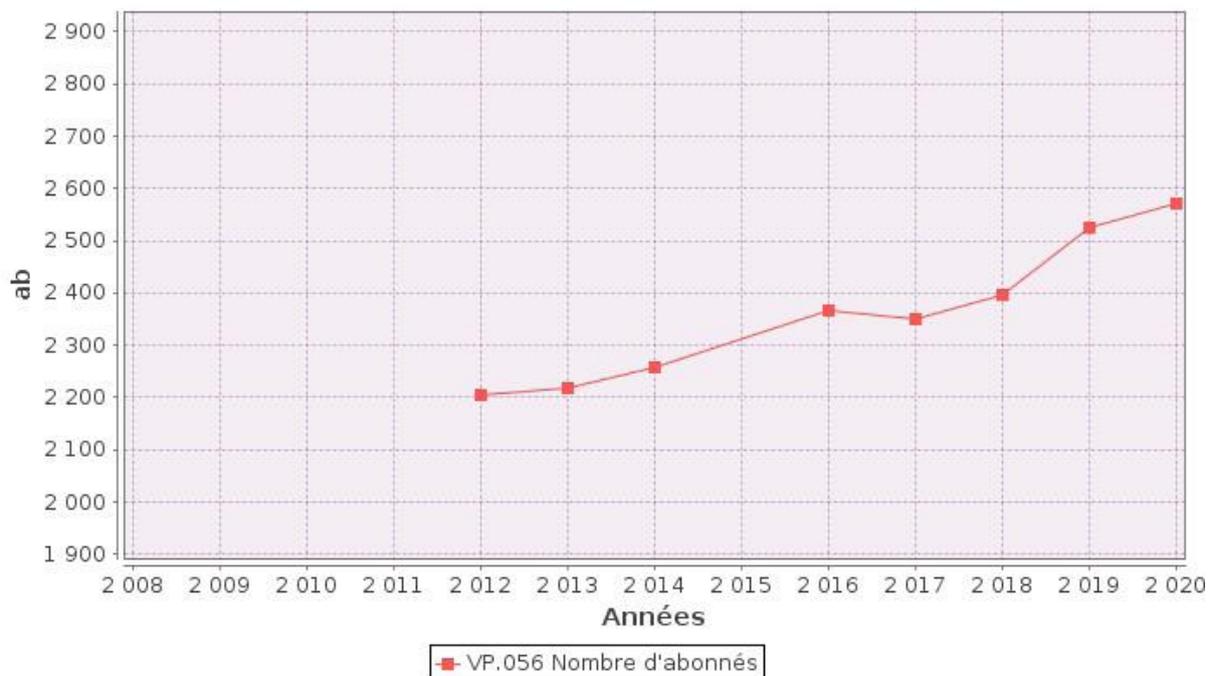
Sources : RPQS du syndicat Cèze-Auzonnet (2020) et projet de Schéma Directeur d'Eau Potable.

a. La gestion du service

L'eau potable de Tharoux est gérée par le syndicat de Cèze Auzonnet, qui dessert 8 communes (Allègre-les-Fumades ; Potelières ; Rivières ; Rochegude ; Saint-Denis ; Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan ; Saint-Julien-de-Cassagnas et Tharoux) soit 7 716 habitants et 2 572 abonnés en 2020.

Taux de raccordement 2018 : 97,4 %

Evolution du nombre d'abonnés depuis 2012 :



b. La ressource en eau et production

Trois puits permettent d'alimenter le réseau.

Libellé ouvrage	Indice de protection de la ressource (%)	Type de traitement
Puits de Potelières	80	Chloration
Puits du Sisé	80	
Puits ancien de Rochegude (secours)	80	Chloration

353 932 m³ ont été prélevés en 2020, soit 1,6 % de moins qu'en 2019.

Syndicat Cèze Auzonnet	Volume annuel prélevé 2019 (m ³)	Volume annuel prélevé 2020 (m ³)
Puits de Potelières	175 827	171 816
Puits du Sisé	183 681	182 116

Puits ancien de Rohegude (secours)	0	0
Volume total	359 508	353 932

Les volumes d'eau prélevés sont exclusivement d'origine souterraine (100%).

On assiste à une baisse continue des volumes prélevés par rapport aux années précédentes.

c. Le réseau et les indicateurs de performance

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 14,7 abonnés/km au 31/12/2020 (14,43 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3 habitants/abonné au 31/12/2020 (3 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 108,61 m³/abonné au 31/12/2020. (93,6 m³/abonné au 31/12/2019).

Le décret du 27 janvier 2012 a défini un rendement minimum objectif (R) que les collectivités doivent atteindre :

Soit $R > 85 \%$ pour les communes hors ZRE ;

Soit $R > 65 + 0,2 * ILC$ (indice linéaire de consommation) si les prélèvements sur la ressource sont < 2 millions de m³ par an ; **soit 65,8 % dans le cas du syndicat ;**

Soit $R > 70 + 0,2 * ILC$ si les prélèvements sur la ressource sont > 2 millions de m³ par an.

	ILP ¹ 2019 (m ³ /jour/km)	ILP 2020 (m ³ /jour/km)	Rendement réseau 2019 (%)	Rendement réseau 2020 (%)
Syndicat Cèze- Auzonnet	1,7	0,9	69	82,9
Valeurs cibles	<2,5	<2,5	65,86	65,8

Pendant de nombreuses années l'ILP était inférieur à la valeur cible propre au milieu rural, et le rendement du réseau était insuffisant pour atteindre la valeur cible. Désormais, ces valeurs sont supérieures aux valeurs cibles définies. La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Eau Potable d'ici la fin de l'année 2022 permettra d'accroître cette amélioration des réseaux.

Le réseau compte trois unités de distribution indépendantes (UDI) :

- UDI Cèze Rohegude partie Nord SIVOM,
- UDI Cèze Potelières partie Sud SIVOM,
- UDI Avène St Alban St Martin Ecart (achat d'eau) Vieilles Fumades.

Tharoux fait partie de l'UDI Cèze-Rohegude. Cette dernière présente les caractéristiques suivantes :

Qualité microbiologique : dépassements réguliers des limites qualité 46 analyses non conformes entre 1997 et 2021.

Turbidité : 100 % conforme sur 2016-2021

Chlore libre : 44 % des analyses sur réseau conformes depuis 1997 mais amélioration sur les 6 dernières années.

Paramètres physico chimiques : Nitrates : présence régulière mais < 50 mg/l (100 % conforme)

Pesticides : présence ponctuelle mais 100 % conforme

Potentiel de dissolution du plomb : élevé

Le réseau présente un linéaire total de 141 km (hors branchements). Il comporte sept ouvrages de stockage (2600 m³) ainsi que deux surpresseurs à Allègre les Fumades.

¹ Indice linéaire de perte

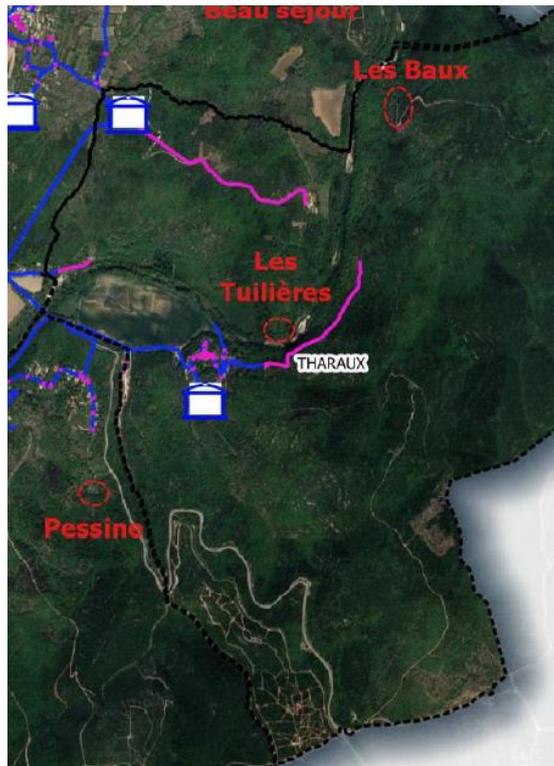
Aucune fuite n'a été constatée dans le secteur de Tharaux.

Le réservoir de Tharaux présente un volume de 50 m³.

Le réseau d'eau potable de la commune remonte à une période allant de 1970 à 1979. Il est majoritairement en PVC et en fonte ductile pour une faible part.

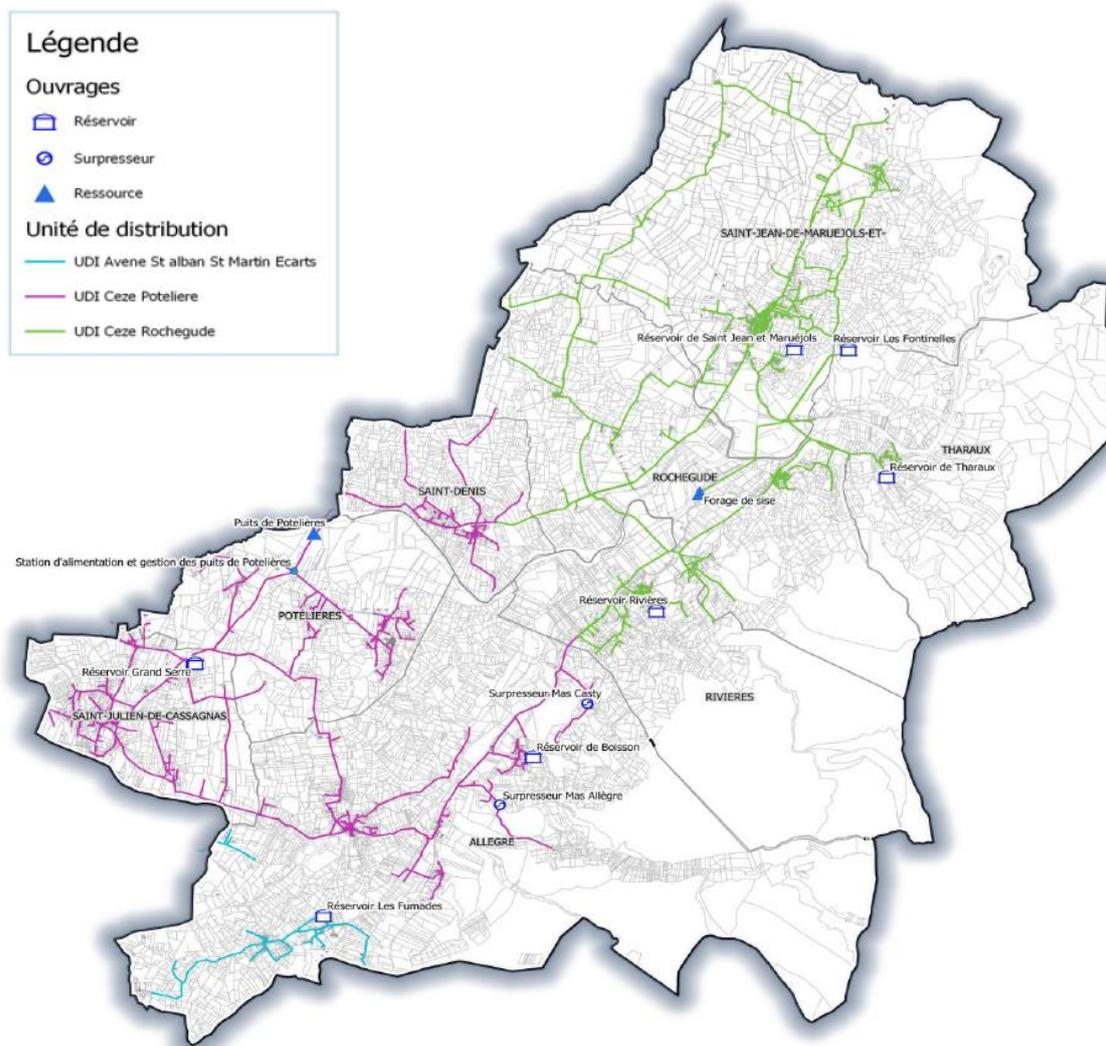
Deux habitations aux lieu-dit les Baux ainsi qu'au lieu-dit les Tuilières ne sont pas raccordées au réseau AEP de la commune de Tharaux. Il convient de ce fait de rappeler que les ressources privées (puits, forage, source) à usage unifamilial doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie conformément au décret n°2008-652 du 2 juillet 2008 et à l'arrêté du 17 décembre 2008 fixant les éléments à fournir dans le cadre de la déclaration en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau.

Localisation des constructions non desservies par le réseau d'AEP sur la commune :



Source : Projet de Schéma Directeur d'Eau Potable (OTEIS)

Les caractéristiques du réseau d'eau potable :



Source : *Projet de Schéma Directeur d'Eau Potable (OTEIS)*

d. Le volume consommé et ratio par habitant

La consommation par abonné du syndicat a augmenté entre 2019 et 2020 (16%), il en est de même en ce qui concerne le volume produit.

Syndicat Cèze-Auzonnet	Volume annuel vendu aux abonnés 2019 (m ³)	Volume par abonné 2019 (m ³)	Volume annuel vendus aux abonnées 2020 (m ³)	Volume par abonné 2019 (m ³)
Volume total	236 431	31,2	279 338	36,2

e. La qualité des eaux distribuées

En 2020, la conformité microbiologique était conforme à 96,9% et les paramètres physico-chimiques étaient conformes à 100 %. En effet, sur les 25 prélèvements réalisés, un seul était non conforme.

f. L'adéquation entre ressource et besoins

Le SDAGE a identifié des secteurs en déséquilibre quantitatif dans le bassin versant Rhône-Méditerranée, dont Tharoux fait partie. Dans ces secteurs, le SDAGE considère que les prélèvements sont supérieurs à la ressource disponible. Le volet réglementaire s'appuie sur plusieurs outils, dont la zone de répartition des eaux (ZRE) afin de retrouver l'équilibre.

Il s'agit d'un classement qui vise à résorber les déséquilibres quantitatifs relatifs aux prélèvements, dans le but d'atteindre le bon état des eaux. Les territoires concernés voient leur seuil d'autorisation de prélèvement abaissé. Tout prélèvement non domestique de capacité inférieure à 8 m³/h est soumis à déclaration, et tout prélèvement supérieur à ce seuil est soumis à autorisation.

Tharoux est couvert en partie par la ZRE bassin « Sous-bassin de la Cèze à l'amont du pont de Tharoux » et la ZRE aquifère « Alluvions de la Cèze en amont du pont de Tharoux », créées en 2010.

Par ailleurs, le schéma départemental de gestion durable de la ressource en eau de 2009 conclut à un risque de pénurie en eau potable important et généralisé à court et moyen terme dans le Gard. Aussi, face au rendement des réseaux faible il vise comme objectif un rendement moyen de 65-67 % d'ici 2020, augmenté de 5 % en zone ZRE, auquel il faudra rajouter 5 % entre 2020 et 2030.

La commune de Tharoux est concernée par plusieurs enjeux majeurs liés à l'eau. La capacité de la station d'épuration limite à 150 habitants les possibilités d'accueil de la commune et les performances du réseau sont mauvaises.

Par conséquent, il apparaît difficile de projeter une augmentation de la population communale au futur PLU, d'autant plus qu'une partie de l'alimentation AEP de la commune provient de la nappe alluviale de la Cèze (puit de Potelières et Rochegude) où le déficit quantitatif est confirmé avec environ 40% en juin et 20% en juillet.

Ces éléments confortent la limitation des zones urbanisées dans le strict périmètre de l'enveloppe urbaine.

II.1 Le réseau d'assainissement

a. L'assainissement collectif

L'assainissement collectif désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. Les stations d'épuration reçoivent à la fois les eaux usées domestiques et, pour les professionnels autorisés, les eaux issues des activités.

Le service est géré en régie par la commune. Le service public d'assainissement collectif dessert 47 abonnés au 31/12/2021.

Le service public d'assainissement collectif dessert 70 habitants au 31/12/ 2021.

Volumes facturés [m³]	2019	2020
Aux abonnés domestiques	2808m ³	2620m ³
Total des volumes facturés	2808m ³	2620m ³

Le linéaire de collecte est identique à 2019 soit 1,63 km.

1. Le réseau et les stations d'épuration

Une station d'épuration est recensée sur le territoire.

Année de mise en service	Nombre d'abonnés et habitants raccordés	Traitements	Capacité nominale (EH)	Capacité nominale (DBO5)	Débit de référence (m ³ /j)	Milieu récepteur
2004		Filtre planté de roseaux	150		20	Fossé, la Cèze

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 28,83 abonnés/km) au 31/12/2021.

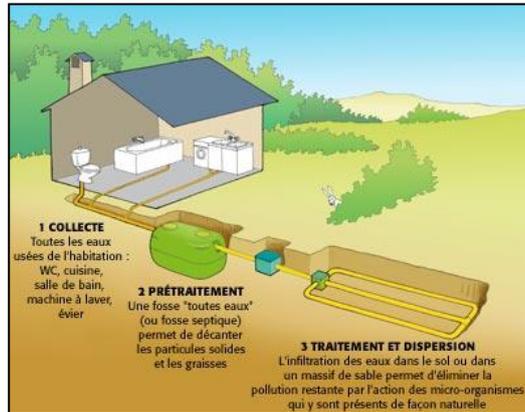
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,49 habitants/abonné au 31/12/2021.

2. Les volumes et la conformité

En 2016, l'installation était conforme en équipement et en performance, il en est de même en 2020. Sa charge maximale était de 50 EH, pour un débit moyen était de 10 m³/j, soit la moitié du débit de référence et le tiers de la capacité nominale.

b. L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif (quelquefois appelé assainissement autonome ou individuel) désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le traitement et le rejet des eaux usées domestiques des logements non raccordés au réseau public d'assainissement.



Un dispositif d'assainissement non collectif se décline en quatre parties :

- La collecte des eaux usées domestiques ;
- Une unité de prétraitement ;
- Le système d'épuration ;
- L'évacuation des eaux usées.

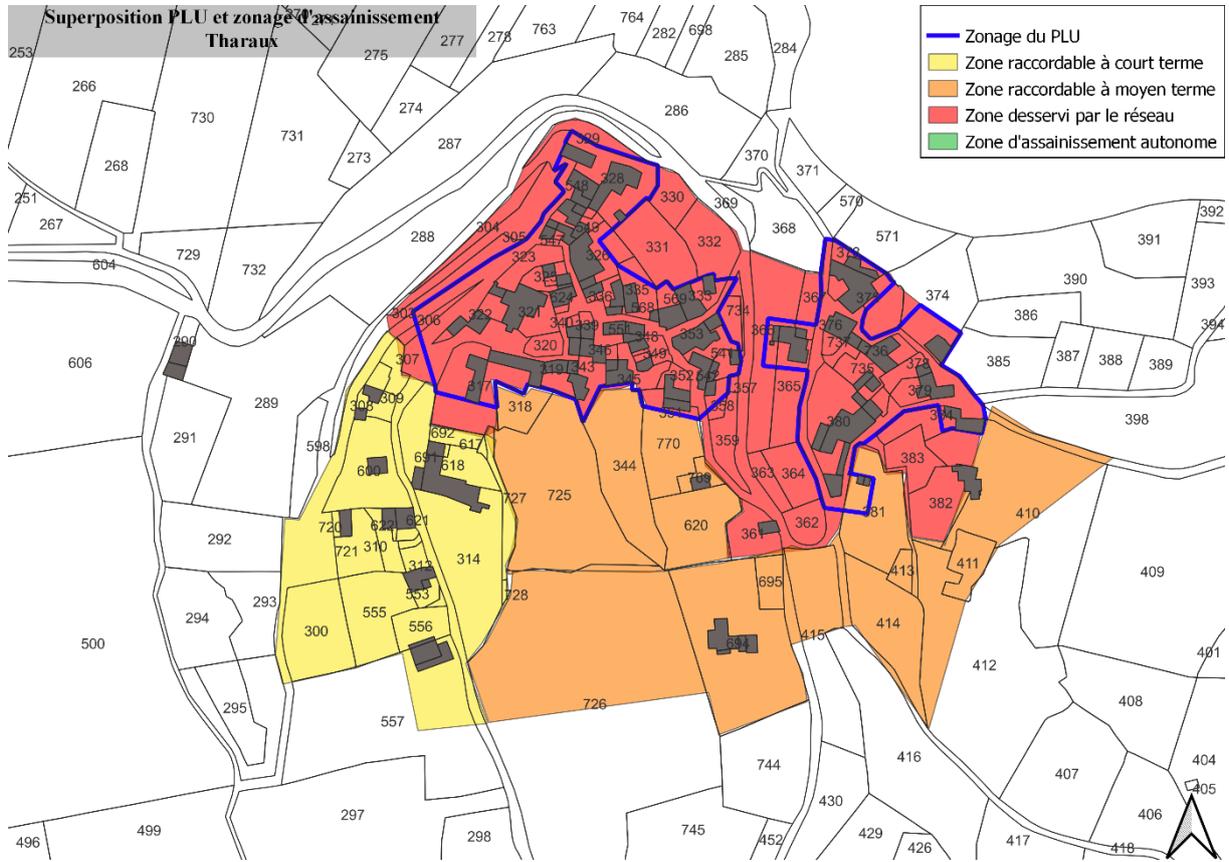
L'assainissement non collectif est adapté à un habitat peu dense. C'est une solution efficace sous réserve :

- D'une installation conforme à la réglementation, aux prescriptions techniques et à l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif ;
- D'un entretien régulier, en particulier la vidange, de 50 % du volume utile de la fosse septique toutes eaux environ tous les 4 ans (ou tous les 6 mois pour la microstation d'épuration) et l'entretien au moins annuel du préfiltre.

Neuf installations d'assainissement non collectif sont recensées sur la commune en 2022, aucune n'est conforme.

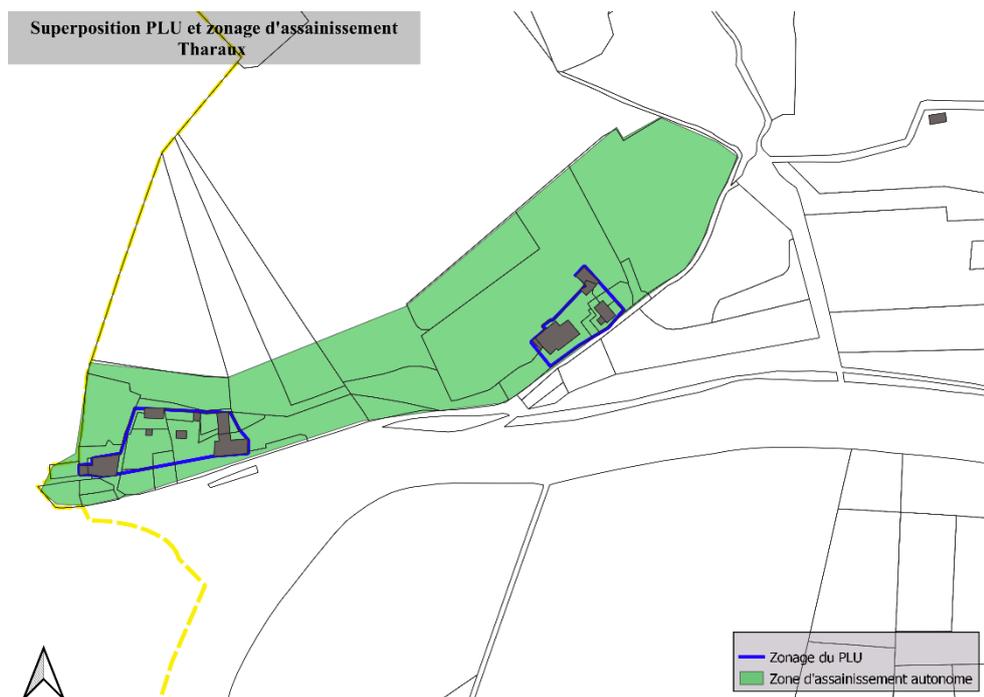
Le PLU de Tharoux réduit les zones ouvertes à l'urbanisation vis-à-vis du zonage d'assainissement de 2000.

La zone UA et le village patrimonial de Tharaux :



Sources : *Projet de PLU arrêté et Schéma Directeur d'Assainissement de Tharaux*

La zone UAa et le hameau du Pont :



Sources : *Projet de PLU arrêté et Schéma Directeur d'Assainissement de Tharaux*

III.1 Les ordures ménagères

Source : RPQS 2020 Cèze-Cévennes

a. La collecte des ordures ménagères sur la commune de Tharoux

La commune de Tharoux abrite 6 bacs de collecte des déchets répartis de la façon suivante :

- Deux aux abords du cimetière ainsi qu'un Point d'Apport Volontaire (PAV) constitué de trois colonnes de tri (verre, emballage, papier).
- Deux en montant au village avant la mairie
- Deux en prenant le sens interdit sauf riverain (route en bas du village)

b. La collecte sélective

La communauté de communes de Cèze Cévennes a mis en place un service de collecte sélective afin de valoriser les matériaux recyclables. La collecte s'effectue en colonne ou en bacs.

Chaque habitant du territoire peut venir déposer dans les colonnes de tri ses matériaux recyclables mais de manière différenciée en fonction des 3 zones du territoire.

COLONNE / BAC	1	2	3
BLEU	Papiers, Journaux, Cartonnettes	Papiers, Journaux	
JAUNE	Emballages sans Cartonnettes	Emballages	Emballages, Papiers, Journaux
VERT	Verres	Verres	Verres

Sur la commune de Tharoux, on compte un point d'apport volontaire constitué de 3 colonnes de tri (verre, emballage, papier) au niveau du cimetière.

c. Les déchetteries

Gestion des déchetteries

On compte 3 déchetteries dans la communauté de communes de Cèze Cévennes, sur les communes de Bessèges, Saint Victor de Malcap et Barjac. Le gardiennage des déchetteries est confié à un prestataire sur les communes de Bessèges et de Saint Victor de Malcap et au syndicat SICTOBA pour la commune de Barjac.

DÉCHÈTERIE	1	2	3
Haut de quai	Société Jouvert sous-traitant de Cévennes déchets	Société Sonzogni sous-traitant de Cévennes déchets	SICTOBA
Bas de quai			
	Bessèges	Saint Victor de Malcap	Barjac

Les apports de déchets dans les 3 déchèteries se font en bennes pour les matériaux les plus courants (gravats, bois, encombrants, cartons, végétaux, ferrailles) et dans des conteneurs spécifiques pour les déchets particuliers (déchets diffus spéciaux (DDS), déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), lampes à économie d'énergie, déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), piles et batteries, huiles de vidange, huiles alimentaires, textile, ...).

DÉCHETS

ACCEPTÉS	REFUSÉS
Encombrants Végétaux Gravats Ferrailles Bois Cartons DDS DEEE (D3E) Lampes à économie d'énergie DASRI Piles et batteries Textiles Cartouches d'imprimante CD, CD-ROM, DVD Plastiques agricoles Huile de vidange Huile alimentaire Capsule café Mobilier	Médicaments Pneus Ordures ménagères Déchets industriels Bouteilles de gaz Déchets à base d'amiante Produits radioactifs

En plus des déchèteries, la communauté de communes bénéficie d'une plateforme de transfert de déchets à Méjannes le Clap ainsi que d'une plateforme de compostage à Barjac, mise en place par le SICTOBA. Cette opération a pour objectif de diminuer la quantité de déchets enfouis dans l'ISDND de Grospièrres grâce au compostage en mélange des déchets verts et des cartons apportés par les particuliers et les services techniques des communes adhérentes.

Une vente de compost est organisée sur la plateforme de compostage de Barjac pendant les horaires d'ouverture de la déchèterie attenante.